

Rapport de la Direction

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la Direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

La Direction du Musée reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la Direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la Direction. Ce comité rencontre la Direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,



Paulette Gagnon

Pour la directrice des finances,



Suzanne Gagnon

MONTRÉAL, LE 19 MAI 2010

Rapport du Vérificateur

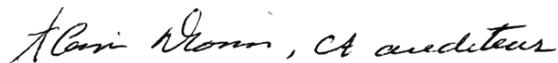
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2010, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Alain Drouin, CA auditeur
Vérificateur général adjoint

QUÉBEC, LE 19 MAI 2010

Résultats et évolution des soldes de fonds

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

FONDS DES
OPÉRATIONSFONDS DES
ACTIVITÉS
COMMERCIALES

	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	9 559 300	-
Projets spécifiques	-	-
Subventions du gouvernement du Canada (NOTE 5)	427 156	-
Subvention – autre	2 616	-
Dons – Campagne de financement (NOTE 6)	-	-
Dons d'œuvres d'art	4 624 755	-
Commandites et autres dons (NOTE 7)	322 335	-
Revenus de placements (NOTE 8)	50 803	-
Ventes	-	48 876
Locations d'espaces	-	142 121
Locations d'expositions	45 621	-
Billetterie	381 759	-
Activités éducatives et culturelles	134 507	-
Autres	98 220	3 700
	15 647 072	194 697
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 591 670	25 389
Services professionnels, administratifs et autres	1 815 355	10 075
Taxes municipales et scolaires	1 759 433	-
Services de transport et communications	661 589	2 197
Fournitures et approvisionnements	387 936	7 736
Locations	996 762	27 425
Entretien et réparations	280 819	775
Intérêts et frais d'emprunt	5 802	-
Acquisitions d'œuvres d'art (NOTE 9)		
Dons d'œuvres d'art	4 624 755	-
Achats d'œuvres d'art	336 679	-
Amortissement – immobilisations corporelles	-	-
	15 460 800	73 597
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	186 272	121 100
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	274 088	275 000
Contributions interfonds (NOTE 11)	(178 900)	(121 100)
	281 460	275 000
Solde d'ouverture des gains latents cumulés		
sur les actifs financiers disponibles à la vente	54 867	-
Gains (pertes) latents survenus au cours de la période		
sur les actifs financiers disponibles à la vente	(20 198)	-
Reclassement des (gains) pertes latents virés à		
l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-
Gains latents (pertes) cumulés en fin d'exercice		
sur les actifs financiers disponibles à la vente	34 669	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	316 129	275 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée d'art contemporain de Montréal

FONDS DES EXPOSITIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT	FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART	TOTAL 2010	TOTAL 2009
\$	\$	\$	\$	\$	\$
-	405 899	12 927	-	9 978 126	9 944 750
-	-	-	-	-	62 710
-	-	-	-	427 156	555 477
-	-	-	-	2 616	32 755
-	-	-	-	-	97 550
-	-	-	-	4 624 755	3 901 805
-	-	-	-	322 335	750 234
-	-	-	-	50 803	78 145
-	-	-	-	48 876	27 344
-	-	-	-	142 121	164 329
-	-	-	-	45 621	155 606
-	-	-	-	381 759	472 634
-	-	-	-	134 507	119 623
-	-	-	-	101 920	68 305
-	405 899	12 927	-	16 260 595	16 431 267
-	-	-	-	4 617 059	4 780 247
-	-	-	-	1 825 430	2 128 384
-	-	-	-	1 759 433	1 761 414
-	-	-	-	663 786	1 232 071
-	-	-	-	395 672	602 289
-	-	-	-	1 024 187	1 031 590
-	-	-	-	281 594	253 354
-	227 796	12 927	-	246 525	274 063
-	-	-	-	4 624 755	3 901 805
-	-	-	-	336 679	315 014
-	178 103	-	-	178 103	128 411
-	405 899	12 927	-	15 953 223	16 408 642
-	-	-	-	307 372	22 625
-	-	-	1 412 846	1 961 934	1 939 309
300 000	-	-	-	-	-
300 000	-	-	1 412 846	2 269 306	1 961 934
-	-	-	(231 229)	(176 362)	142 195
-	-	-	276 615	256 417	(360 843)
-	-	-	(24 479)	(24 479)	42 286
-	-	-	20 907	55 576	(176 362)
300 000	-	-	1 433 753	2 324 882	1 785 572

Bilan

AU 31 MARS 2010

FONDS DES
OPÉRATIONSFONDS DES
ACTIVITÉS
COMMERCIALES**ACTIFS****À court terme**

	\$	\$
Encaisse	1 201 337	-
Placements temporaires (NOTE 12)	393 757	-
Créances	194 196	8 647
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	189 151	277 253
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	-
Autres subventions à recevoir	11 268	-
Frais payés d'avance	470 895	-
	<hr/> 2 460 604	<hr/> 285 900
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	-
Placements à long terme (NOTE 12)	931 232	-
Immobilisations corporelles (NOTE 13)	-	-
	<hr/> 3 391 836	<hr/> 285 900

PASSIF**À court terme**

Avances bancaires et marge de crédit (NOTES 14 ET 15)	-	-
Fournisseurs et frais courus	656 211	-
Provision pour vacances	446 527	-
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	-
Intérêts à payer	-	-
Produits reportés	106 271	10 900
Dons reportés (NOTE 6)	-	-
Revenus de placements reportés (NOTE 12)	1 124 042	-
Subventions reportées du gouvernement du Québec – Projets spécifiques	-	-
Autre subvention reportée – Projet spécifique	-	-
Portion court terme de la dette à long terme (NOTE 16)	-	-
	<hr/> 2 333 051	<hr/> 10 900
Avantages sociaux futurs (NOTE 18)	742 656	-
Dette à long terme (NOTE 16)	-	-
Subventions reportées du gouvernement du Québec (NOTE 17)	-	-
	<hr/> 3 075 707	<hr/> 10 900

SOLDES DE FONDS

Affectations d'origine externe (NOTE 10)	250 000	-
Affectations d'origine interne	-	275 000
Non grevés d'affectations	31 460	-
Gains (pertes) latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente	34 669	-
	<hr/> 316 129	<hr/> 275 000
	<hr/> 3 391 836	<hr/> 285 900

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration



Marc DeSerres



Nathalie Pratte

Musée d'art contemporain de Montréal

FONDS DES EXPOSITIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT	FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART	TOTAL 2010	TOTAL 2009
\$	\$	\$	\$	\$	\$
-	-	-	24 685	1 226 022	780 325
-	-	-	110 849	504 606	413 269
-	-	5 000	-	207 843	353 692
300 000	-	295 983	-	-	-
-	805 110	71 267	-	876 377	669 449
-	-	-	-	11 268	135 877
-	-	-	-	470 895	457 576
300 000	805 110	372 250	135 534	3 297 011	2 810 188
-	4 272 758	134 370	-	4 407 128	5 039 904
-	-	-	2 346 399	3 277 631	3 002 277
-	539 903	-	-	539 903	521 671
300 000	5 617 771	506 620	2 481 933	11 521 673	11 374 040
-	226 348	-	-	226 348	375 896
-	-	-	-	656 211	709 299
-	-	-	-	446 527	431 955
-	14 207	-	1 048 180	-	-
-	75 401	4 082	-	79 483	89 866
-	-	-	-	117 171	129 522
-	-	300 983	-	300 983	300 983
-	-	-	-	1 124 042	1 026 745
-	-	-	-	-	35 000
-	-	-	-	-	-
-	727 127	67 185	-	794 312	513 466
-	1 043 083	372 250	1 048 180	3 745 077	3 612 732
-	-	-	-	742 656	802 018
-	4 034 785	134 370	-	4 169 155	4 652 047
-	539 903	-	-	539 903	521 671
-	5 617 771	506 620	1 048 180	9 196 791	9 588 468
-	-	-	1 412 846	1 662 846	1 662 846
300 000	-	-	-	575 000	275 000
-	-	-	-	31 460	24 088
-	-	-	20 907	55 576	(176 362)
300 000	-	-	1 433 753	2 324 882	1 785 572
300 000	5 617 771	506 620	2 481 933	11 521 673	11 374 040

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

FONDS DES
OPÉRATIONSFONDS DES
ACTIVITÉS
COMMERCIALES

	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	186 272	121 100
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	-	-
Variation de la juste valeur des placements	20 198	-
	206 470	121 100
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	149 422	(3 573)
Créances interfonds	210 631	6 923
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	62 710	-
Autres subventions à recevoir	124 609	-
Frais payés d'avance	(13 319)	-
Fournisseurs et frais courus	(53 088)	-
Provision pour vacances	14 572	-
Intérêts à payer	-	-
Produits reportés	(9 001)	(3 350)
Dons reportés	-	-
Revenus de placements reportés	97 297	-
Subventions reportées du gouvernement du Québec – Projets spécifiques	(35 000)	-
Subventions reportées du gouvernement du Canada	-	-
Autre subvention reportée – Projet spécifique	-	-
Avantages sociaux futurs	(59 362)	-
Subventions reportées du gouvernement du Québec	-	-
	489 471	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	695 941	121 100
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	-
Dette à long terme	-	-
Avances bancaires	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-
Acquisitions de placements	(246 512)	-
Produit de disposition de placements	166 426	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(80 086)	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	615 855	121 100
Contributions interfonds (NOTE 11)	(178 900)	(121 100)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	764 382	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 201 337	-

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée d'art contemporain de Montréal

FONDS DES EXPOSITIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT	FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART	TOTAL 2010	TOTAL 2009
\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 307 372	\$ 22 625
-	178 103	-	-	178 103	128 411
-	-	-	(24 479)	(4 281)	42 286
-	178 103	-	(24 479)	481 194	193 322
-	-	-	-	145 849	126 388
(300 000)	(1 161)	-	83 607	-	-
-	294 592	68 546	-	425 848	106 147
-	-	-	-	124 609	134 203
-	-	-	-	(13 319)	38 342
-	-	-	-	(53 088)	(69 489)
-	-	-	-	14 572	(5 851)
-	(9 022)	(1 361)	-	(10 383)	6 185
-	-	-	-	(12 351)	66 223
-	-	-	-	-	(92 550)
-	-	-	-	97 297	40 663
-	-	-	-	(35 000)	-
-	-	-	-	-	(8 000)
-	-	-	-	-	(27 755)
-	-	-	-	(59 362)	39 481
-	18 232	-	-	18 232	205 391
(300 000)	302 641	67 185	83 607	642 904	559 378
(300 000)	480 744	67 185	59 128	1 124 098	752 700
-	(480 883)	(67 185)	-	(548 068)	(513 466)
-	346 022	-	-	346 022	420 940
-	(149 548)	-	-	(149 548)	65 896
-	(284 409)	(67 185)	-	(351 594)	(26 630)
-	(196 335)	-	-	(196 335)	(333 802)
-	-	-	(1 353 737)	(1 600 249)	(1 207 821)
-	-	-	1 303 351	1 469 777	1 035 984
-	(196 335)	-	(50 386)	(326 807)	(505 639)
(300 000)	-	-	8 742	445 697	220 431
300 000	-	-	-	-	-
-	-	-	15 943	780 325	559 894
-	-	-	24 685	1 226 022	780 325

Notes complémentaires

31 MARS 2010

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts du Québec* et de la *Loi sur le revenu du Canada*. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, le Musée doit répondre à des exigences concernant ses charges annuelles (« contingent des versements ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement du Musée. Au 31 mars 2010, le Musée se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espaces. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des expositions a été créé afin de favoriser le développement des activités reliées aux expositions dans le but de faciliter leur financement. Les sommes proviennent de bénéfices générés ou réalisés grâce au Fonds des opérations. En vertu d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration, le solde de ce Fonds ne peut pas excéder 1 000 000 \$. Les sommes seront utilisées pour le financement d'expositions dont les coûts dépassent les limites de la subvention de fonctionnement et exceptionnellement d'activités connexes à ces expositions.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

Musée d'art contemporain de Montréal

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la Direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la Direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances douteuses, l'amortissement des immobilisations et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la Direction.

Constatation des produits et dotation

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Œuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 5 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur à la date du règlement et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction, les placements comme disponibles à la vente et les créances et subventions à recevoir comme prêts et créances. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au taux effectif. Tous les passifs financiers sont classés dans les autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement au taux effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux autres passifs sont comptabilisés directement en résultat net.

Les variations de juste valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont portées directement à l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, moment auquel ces variations sont portées au résultat net pour le Fonds des opérations et aux revenus de placements reportés au bilan pour le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

Musée d'art contemporain de Montréal

Le Musée a choisi de se prévaloir de la possibilité offerte aux organismes sans but lucratif d'appliquer le chapitre 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* intitulé « Instruments financiers-informations à fournir et présentation » au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers-informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers-présentation ».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

	ANNÉES
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10
Système informatique	3
Aménagement du Musée	10
Équipement du Musée	5
Équipement audiovisuel	3
Équipement de la boutique	5
Équipement du restaurant	5
Jardin de sculptures	10

Apports reçus sous forme de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes sont évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer la juste valeur de ces services au prix d'un effort raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion de devises

Les éléments d'actif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Musée d'art contemporain de Montréal

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

INFORMATION À FOURNIR SUR LE CAPITAL

Le 1^{er} avril 2009, le Musée a appliqué les recommandations du chapitre 1535 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital du Musée et la façon dont il est géré. La note 19 présente l'information sur le capital au 31 mars 2010. L'adoption de ce chapitre n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Musée.

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

En septembre 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié des modifications aux chapitres 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif » et 1540 « États des flux de trésorerie », et a publié le chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif ». Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon lesquelles les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération. Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ». Le chapitre 1540 a été modifié de façon à inclure les organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre. Le nouveau chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Ces modifications ont pris effet le 1^{er} avril 2009 et n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Musée.

INSTRUMENTS FINANCIERS

En août 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié des modifications au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » afin d'exiger, dans des circonstances précises, la reprise des pertes de valeur comptabilisées antérieurement sur des actifs financiers disponibles à la vente. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les résultats du Musée.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2010	2009
	\$	\$
Conseil des Arts du Canada	331 500	330 000
Ministère du Patrimoine canadien	95 656	225 477
	427 156	555 477

6. FONDATION DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée *fondation publique* en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un Conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du Conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa Collection. Elle a la tâche de gérer la Boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimantes, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, « *Une Affaire d'Art* », afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa Collection. Les dons reçus sont constatés à titre de produits aux résultats du Musée lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2010, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 30 000 \$ (2009 : 36 500 \$). Ces promesses de dons seront comptabilisées par le Musée lors de leur encaissement dans les années futures.

Dons reportés campagne « <i>Une Affaire d'Art</i> »	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	300 983	393 533
Dons encaissés au cours de l'exercice	-	5 000
Montants constatés à titre de revenus de dons au cours de l'exercice	-	(97 550)
Solde à la fin	300 983	300 983

Au cours de l'exercice, le Musée a conclu diverses transactions dans le cours normal des activités avec la Fondation. Les commandites et autres dons incluent un montant de 33 500 \$ (2009 : 13 500 \$) en dons reçus. Les honoraires de gestion chargés à la Fondation sont de 41 346 \$ (2009 : 27 886 \$). Le poste « Location d'espaces » inclut un montant de 36 000 \$ (2009 : 36 000 \$) pour le loyer de la Boutique exploitée par la Fondation. Le poste « Ventes » inclut un montant de 23 469 \$ (2009 : 5 769 \$) pour la vente de biens à la boutique. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs nets seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 823 514 \$ au 31 mars 2010 (2009 : 649 911 \$). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 62 995 \$ (2009 : 37 929 \$).

7. COMMANDITES ET AUTRES DONS

	2010	2009
	\$	\$
Dons en argent	60 618	45 759
Commandites monétaires	108 840	39 576
Dons et commandites reçus sous forme de biens et services	152 877	664 899
	322 335	750 234

Le Musée reçoit des dons et des commandites sous forme de services de publicité gratuits. Des charges correspondantes à la somme de ces dons et commandites sont comptabilisées au poste « Services de transport et communications » de l'état des résultats.

8. REVENUS DE PLACEMENTS

	2010	2009
	\$	\$
Revenus tirés de ressources non affectées	50 803	78 145
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	85 694	28 783
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	11 603	11 880
Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(85 694)	(28 783)
Montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	(11 603)	(11 880)
	50 803	78 145

9. COLLECTIONS

La Collection d'œuvres d'art du Musée comprend plus de 7 000 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin acquise par le Musée en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la Collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéos, pour la plupart produits après 1939, date charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa Collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa Collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, le Musée a acquis 165 œuvres et archives (2009 : 127) : 9 étant des achats (2009 : 40) pour un montant de 336 679 \$ (2009 : 315 014 \$) et 156 provenant de dons (2009 : 87) pour un montant de 4 624 755 \$ (2009 : 3 901 805 \$).

10. FONDS DES OPÉRATIONS – AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 \$ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placement afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

11. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

En 2010, aucun montant n'a été transféré (2009 : 97 550 \$) du Fonds de la campagne de financement au Fonds des opérations.

Un montant de 121 100 \$ (2009 : 114 024 \$) représentant la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 \$ (note 2) a été transféré au Fonds des opérations afin de financer les activités du Musée.

Un montant de 300 000 \$ (2009 : 0 \$) a été transféré du Fonds des opérations au Fonds des expositions (note 2) afin d'alimenter ce nouveau fonds.

12. PLACEMENTS

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART	TOTAL	TOTAL
Placements temporaires				
Obligations et bons du Trésor échéant entre avril 2010 et mars 2011, intérêts de 3,39 % à 5,00 %, valeur nominale de 504 553 \$	\$ 393 757	\$ 110 849	\$ 504 606	\$ 413 269
Placements à long terme				
Obligations et certificats de placements garantis échéant entre 1 et 5 ans, intérêts de 2,97 % à 6,70 %, valeur nominale de 1 202 249 \$	851 472	312 840	1 164 312	1 361 209
6 et 10 ans, intérêts de 4,30 % à 7,10 %, valeur nominale de 453 861 \$	79 760	376 411	456 171	303 635
11 ans et plus, intérêts de 4,45 % à 8,20 %, valeur nominale de 304 000 \$	–	331 618	331 618	346 823
Titres négociables	931 232	1 020 869	1 952 101	2 011 667
	–	1 325 530	1 325 530	990 610
	931 232	2 346 399	3 277 631	3 002 277

Au 31 mars 2010, les placements à long terme dans les titres négociables incluent 878 094 \$ (2009 : 651 609 \$) de placements libellés en dollars américains convertis en dollars canadiens en fonction du cours de clôture.

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2010, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 1 100 559 \$ (2009 : 1 014 865 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placement nets cumulés en date du 31 mars 2010, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 23 483 \$ (2009 : 11 880 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations.

Musée d'art contemporain de Montréal

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2010			2009
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404	632 813	591	2 426
Système informatique	497 871	392 893	104 978	12 432
Aménagement du Musée	3 797 021	3 654 630	142 391	187 332
Équipement du Musée	583 069	383 222	199 847	221 171
Équipement audiovisuel	401 574	392 522	9 052	19 704
Équipement de la boutique	37 200	37 200	–	–
Équipement du restaurant	244 816	163 946	80 870	75 889
Jardin de sculptures	483 281	481 107	2 174	2 717
	6 678 236	6 138 333	539 903	521 671

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

	2010	2009
Emprunts à demande auprès d'une institution financière, autorisés par décret pour un montant maximum de 1 406 500 \$ (2009 : 915 000 \$) et portant intérêt au taux de base canadien de l'institution financière soit 2,25 % au 31 mars 2010 (2009 : 2,5 %).	\$ 226 348	\$ 375 896

15. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

En vertu du décret 1230-2009 daté du 25 novembre 2009, le Musée est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 \$ auprès d'institutions financières. Au 31 mars 2009 et 2010, aucun montant n'était dû.

16. DETTE À LONG TERME**Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :**

4,771 %, remboursable par versements annuels en capital de 311 252 \$ et un versement final de 2 178 763 \$ le 3 juin 2014

6,076 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 981 \$, échéant le 1^{er} juin 2012

6,296 %, remboursable par versements annuels en capital de 41 041 \$ et un versement final de 287 284 \$ le 28 juin 2010

4,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 23 837 \$, échéant le 16 juillet 2020

4,379 %, remboursable par versements annuels en capital de 11 261 \$, échéant le 10 mai 2017

4,164 %, remboursable par versements annuels en capital de 29 602 \$ et un versement final de 148 005 \$ le 1^{er} octobre 2013

4,164 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 493 \$ et un versement final de 62 462 \$ le 1^{er} octobre 2013

4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 306 \$, échéant le 3 décembre 2018

4,164 %, remboursable par versements annuels de capital de 22 296 \$, échéant le 3 décembre 2018

Moins : portion court terme

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin. Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2011	794 312
2012	507 027
2013	507 027
2014	591 422
2015	2 248 464

Musée d'art contemporain de Montréal

FONDS DES IMMOBILISATIONS 2010		FONDS DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2010		TOTAL 2010		TOTAL 2009	
VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3 423 771	3 709 418	–	–	3 423 771	3 709 418	3 735 023	4 138 530
50 389	54 251	201 555	217 006	251 944	271 257	335 925	370 312
287 284	296 118	–	–	287 284	296 118	328 325	354 078
262 211	286 146	–	–	262 211	286 146	286 048	320 178
90 085	96 777	–	–	90 085	96 777	101 346	111 106
236 812	253 223	–	–	236 812	253 223	266 414	290 072
99 940	106 865	–	–	99 940	106 865	112 432	122 417
110 755	117 135	–	–	110 755	117 135	–	–
200 665	212 224	–	–	200 665	212 224	–	–
4 761 912	5 132 157	201 555	217 006	4 963 467	5 349 163	5 165 513	5 706 693
727 127	727 127	67 185	67 185	794 312	794 312	513 466	513 466
4 034 785	4 405 030	134 370	149 821	4 169 155	4 554 851	4 652 047	5 193 227

17. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	521 671	316 280
Subvention spécifique pour la dette à long terme	196 335	333 802
Amortissement des subventions reportées	(178 103)	(128 411)
Solde à la fin	539 903	521 671

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP ») ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (« RRPE »). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 217 347 \$ (2009 : 190 208 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation pour le Musée au RREGOP et au RRPE ont été respectivement de 8,19 % et 10,54 % de la masse salariale cotisable au cours de l'exercice financier 2010.

Provision pour congés de maladie	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	802 018	762 537
Charge de l'exercice	81 217	138 520
Prestations versées au cours de l'exercice	(140 579)	(99 039)
Solde à la fin	742 656	802 018

19. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés. Le Musée gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. Le Musée gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits et charges en préparant annuellement des budgets équilibrés. Le Musée s'est conformé aux exigences de ces affectations externes.

20. ENGAGEMENTS

En vertu de différents contrats, le Musée est tenu de verser des paiements minimums pour des engagements futurs de 1 431 363 \$ (2009 : 640 644 \$). Les paiements minimums exigibles liés à l'ensemble de ces engagements pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2011	723 527
2012	707 836

21. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière au cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telle l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur des subventions gouvernementales à recevoir ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Musée d'art contemporain de Montréal

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Risques de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des activités de placement. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances.

Le Musée détermine des limites par type de placement afin que ses portefeuilles soient largement diversifiés de façon à réduire le risque global.

Risque de taux d'intérêt

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt puisque les variations des taux d'intérêt sur le marché entraînent des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de certains placements, des avances bancaires et de la dette à long terme. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, sa juste valeur fluctue donc en fonction des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, le remboursement du capital de cette dette est acquitté annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Risque de change

Le Musée est exposé au risque de change sur ses placements libellés en dollars américains détenus dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de ces placements fluctuent en raison des variations des taux de change. Aucun instrument financier n'est émis ou acquis afin de couvrir ce risque.

Politique de gestion des risques liés aux placements

La Direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis dans des placements dont le niveau de risque est globalement considéré comme étant faible.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont évaluées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

Rapport de la direction

États financiers 2009-2010

Les états financiers du Musée de la civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

DIRECTRICE DE LA CONSERVATION ET DE L'ADMINISTRATION
ET DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



DANIELLE POIRÉ

Québec, le 19 mai 2010

Rapport du vérificateur

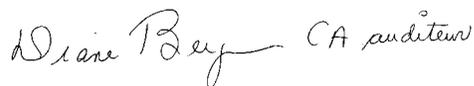
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

POUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,

A handwritten signature in black ink, reading "Diane Bergeron CA auditeur".

DIANE BERGERON, CA auditeur
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 mai 2010

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010					2009
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	19 914 205	—	—	—	19 914 205	19 805 200
Autres (note 5)	1 651 977	—	3 213 825	813 180	5 678 982	5 026 390
Autres subventions pour projets spécifiques	514 174	—	—	—	514 174	217 575
Commandites financières (note 6)	682 121	—	—	—	682 121	2 460 925
Contribution - Fondation du Musée de la civilisation (note 15)	181 300	—	—	—	181 300	31 000
Billetterie	1 720 514	—	—	—	1 720 514	1 236 709
Boutiques	551 586	—	—	—	551 586	576 127
Location d'expositions	106 500	—	—	—	106 500	316 265
Concessions et autres locations	705 896	—	—	—	705 896	704 631
Ventes de produits et services	373 775	—	—	—	373 775	972 793
Intérêts sur l'encaisse	34 652	—	—	—	34 652	165 215
Autres	62 443	—	—	—	62 443	427 935
	26 499 143	—	3 213 825	813 180	30 526 148	31 940 765
Commandites en échange de biens et services reçus	616 595	—	—	—	616 595	992 320
	27 115 738	—	3 213 825	813 180	31 142 743	32 933 085
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	12 735 322	—	299 693	—	13 035 015	12 651 803
Services professionnels	5 118 973	—	8 605	203 760	5 331 338	5 583 599
Loyers	228 961	—	—	—	228 961	710 701
Transport et communications	1 482 442	—	—	346	1 482 788	2 156 217
Fournitures, approvisionnements et énergie	1 485 297	—	96 349	7 957	1 589 603	2 015 893
Entretien et réparations	964 869	—	960 258	—	1 925 127	1 572 191
Charges administratives	164 444	—	15 557	4 875	184 876	214 529
Taxes municipales et scolaires	2 689 563	—	—	—	2 689 563	2 501 682
Acquisitions de collections	163 834	—	—	—	163 834	53 792
	25 033 705	—	1 380 462	216 938	26 631 105	27 460 407
Intérêts sur la dette à long terme	405 920	—	674 360	121 514	1 201 794	1 269 704
Amortissement des immobilisations corporelles	1 408 432	—	1 159 003	474 728	3 042 163	3 142 396
	1 814 352	—	1 833 363	596 242	4 243 957	4 412 100
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	513 056	—	—	—	513 056	888 691
Fournitures et approvisionnements	103 539	—	—	—	103 539	103 629
	616 595	—	—	—	616 595	992 320
	27 464 652	—	3 213 825	813 180	31 491 657	32 864 827
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(348 914)	—	—	—	(348 914)	68 258

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010				2009	
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	3 222 782	1 425 787	—	—	4 648 569	4 580 311
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(348 914)	—	—	—	(348 914)	68 258
SOLDES DE FONDS À LA FIN (note 7)	2 873 868	1 425 787	—	—	4 299 655	4 648 569

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010				2009	
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
À COURT TERME						
Encaisse (note 8)	4 394 166	—	136 680	—	4 530 846	3 659 095
Créances	745 402	—	91 120	26 334	862 856	1 700 092
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	1 355 356	—	4 439 639	538 960	6 333 955	2 950 402
Stocks - boutiques	180 565	—	—	—	180 565	216 303
Frais payés d'avance	920 023	—	—	—	920 023	1 361 661
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	71 156	1 425 787	118 237	86 400	—	—
	7 666 668	1 425 787	4 785 676	651 694	12 828 245	9 887 553
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	6 746 298	—	13 833 732	4 719 790	25 299 820	27 049 251
Immobilisations corporelles (note 10)	28 967 216	—	4 579 900	3 059 992	36 607 108	37 122 095
	43 380 182	1 425 787	23 199 308	8 431 476	74 735 173	74 058 899
PASSIF						
À COURT TERME						
Découvert bancaire	—	—	—	52	52	51 525
Emprunts bancaires (note 11)	—	—	3 469 535	1 247 881	4 717 416	4 690 408
Charges à payer et frais courus	1 435 832	—	669 073	19 181	2 124 086	2 309 675
Intérêts courus	190 280	—	244 247	68 343	502 870	493 291
Provision pour vacances (note 12)	989 740	—	—	—	989 740	962 954
Apports reportés (note 13)	550 528	—	—	—	550 528	442 508
Revenus reportés	127 481	—	—	—	127 481	172 100
Versements sur la dette à long terme (note 14)	756 568	—	4 167 576	470 617	5 394 761	2 429 230
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 473 403	—	157 557	70 620	—	—
	5 523 832	—	8 707 988	1 876 694	14 406 934	11 551 691
À LONG TERME						
Provision pour congés de maladie (note 12)	2 015 178	—	—	—	2 015 178	2 014 301
Apports reportés (note 13)	26 206 367	—	4 579 900	3 061 830	33 848 097	34 260 737
Dette à long terme (note 14)	6 760 937	—	9 911 420	3 492 952	20 165 309	21 583 601
	40 506 314	—	23 199 308	8 431 476	70 435 518	69 410 330
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	2 869 477	—	—	—	2 869 477	2 971 824
Affectations d'origine interne (note 7)	—	1 425 787	—	—	1 425 787	1 425 787
Non grevés d'affectations	4 391	—	—	—	4 391	250 958
	2 873 868	1 425 787	—	—	4 299 655	4 648 569
	43 380 182	1 425 787	23 199 308	8 431 476	74 735 173	74 058 899

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



MARGARET F. DELISLE



PASCAL MOFFET

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(348 914)	68 258
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des coûts de transactions	21 890	22 562
Amortissement des immobilisations corporelles	3 042 163	3 142 396
Amortissement des apports reportés	(2 879 788)	(2 988 634)
Intérêts capitalisés à l'emprunt bancaire	52 438	82 942
	<u>(112 211)</u>	<u>327 524</u>
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation :		
Créances	837 236	(472 458)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(3 383 553)	523 093
Stocks - boutiques	35 738	16 470
Frais payés d'avance	441 638	(539 875)
Charges à payer et frais courus (note 17)	(112 379)	218 608
Intérêts courus	9 579	(11 254)
Provision pour vacances	26 786	794
Apports reportés	108 020	(307 566)
Revenus reportés	(44 619)	142 009
Provision pour congés de maladie	877	(192 215)
	<u>(2 080 677)</u>	<u>(622 394)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(2 192 888)</u>	<u>(294 870)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (note 17)	<u>(2 600 386)</u>	<u>(2 430 476)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts bancaires	4 385 645	2 628 328
Remboursement d'emprunts bancaires	(4 411 075)	(1 054 673)
Subventions reçues du gouvernement du Québec	5 813 978	2 512 134
Apports reportés	(1 597 399)	(768 052)
Nouvelle dette à long terme	4 395 687	1 054 673
Remboursement de la dette à long terme	(2 870 338)	(3 033 626)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>5 716 498</u>	<u>1 338 784</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	923 224	(1 386 562)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 607 570	4 994 132
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 17)	4 530 794	3 607 570

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de

notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le **fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner ou hypothéquer un immeuble, ni louer un immeuble pour plus de deux ans.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges de 50 000 \$ et moins peut être affecté en tout ou en partie à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves. Tout excédent supérieur à cette somme de 50 000 \$ doit obligatoirement être affecté à la réserve pour les expositions du fonds des réserves tant que celle-ci n'a pas encore atteint l'objectif fixé de 600 000 \$. Toutefois, si la réserve pour les expositions a déjà atteint l'objectif de 600 000 \$, le Musée a le choix d'affecter ou non l'excédent en tout ou en partie ainsi que tous soldes de fonds non grevés d'affectations, à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection, à une autre réserve ou de le laisser dans le fonds d'exploitation.

Le **fonds de maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le **fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré par des décrets d'emprunt spécifiquement

autorisés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le **fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe, au 31 mars 2010, les réserves qui se trouvaient aux états financiers du 31 mars 2009.

Ces réserves sont :

- **Réserve pour auto assurance** qui sert à couvrir la franchise de 25 000 \$ stipulée au décret d'auto assurance du gouvernement du Québec;
- **Réserve pour les expositions** afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes;
- **Réserve pour l'acquisition d'objets de collection** qui vise à permettre l'acquisition d'objets de collection à la suite de la recommandation du comité de développement des collections.

3. NORMES RÉCENTES ADOPTÉES

Organismes sans but lucratif

Le 1^{er} avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a adopté les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du Manuel de

l'ICCA. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;

- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

4. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Le Musée a choisi de se prévaloir de la possibilité offerte aux organismes sans but lucratif d'appliquer le chapitre 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* intitulé « Instruments financiers-informations à fournir et présentation » au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers-informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers-présentation ».

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Classification et évaluation ultérieure

L'encaisse et le découvert bancaire sont classés dans la catégorie « Détenu à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

Les créances sont classées dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode

du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transactions sont comptabilisés aux résultats, à l'exception de ceux engagés dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme, qui sont présentés avec la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement est inclus dans les intérêts sur la dette à long terme aux résultats.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1^{er} avril 2007 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Notes complémentaires

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de services sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Pièces de collection

Les pièces de collection achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks - boutiques

Les stocks des boutiques du Musée sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services, dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTRES

	2010	2009
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	405 920	459 771
Amortissement des apports reportés*	1 246 057	1 246 057
	1 651 977	1 705 828
Fonds de maintien des actifs		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	674 360	707 145
Amortissement des apports reportés*	1 159 003	1 302 888
Charges non capitalisées	1 380 462	684 376
	3 213 825	2 694 409
Fonds des projets spéciaux		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	121 514	102 788
Amortissement des apports reportés*	474 728	439 689
Charges non capitalisées	216 938	83 676
	813 180	626 153
	5 678 982	5 026 390

* L'amortissement des apports reportés se fait au même rythme que les immobilisations corporelles.

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2010	2009
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	277 462	2 051 725
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	404 659	409 200
	682 121	2 460 925

7. SOLDES DE FONDS À LA FIN

	2010	2009
	\$	\$
Le fonds des réserves s'établit ainsi au 31 mars :		
Réserve pour auto assurance	25 000	25 000
Réserve pour les expositions	1 200 787	1 200 787
Réserve pour l'acquisition d'objets de collection	200 000	200 000
	1 425 787	1 425 787

8. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 % ce qui représente au 31 mars 2010 un taux de 0,50 % (2009 : 0,75 %).

Notes complémentaires

9. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2010	2009
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus sur la dette à long terme	190 280	207 349
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	756 568	756 567
Autres subventions à recevoir	408 508	—
	1 355 356	963 916
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts courus sur la dette à long terme	238 868	238 055
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	4 167 576	1 421 885
Autres subventions à recevoir	33 195	28 292
	4 439 639	1 688 232
Fonds des projets spéciaux		
Intérêts courus sur la dette à long terme	68 343	47 476
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	470 617	250 778
	538 960	298 254
	6 333 955	2 950 402

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

Fonds d'exploitation		
Solde des subventions à recevoir au début	8 252 316	9 519 253
Amortissement des coûts de transactions	7 118	9 499
Subventions de capital sur la dette à long terme	(756 568)	(1 276 436)
Solde des subventions à recevoir à la fin	7 502 866	8 252 316
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(756 568)	(756 567)
Solde des subventions à recevoir à long terme	6 746 298	7 495 749
Fonds de maintien des actifs		
Solde des subventions à recevoir au début	16 109 680	15 792 828
Subventions - Immobilisations et maintien des actifs	3 524 226	1 812 709
Amortissement des coûts de transactions	10 555	10 555
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 643 153)	(1 506 412)
Solde des subventions à recevoir à la fin	18 001 308	16 109 680
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(4 167 576)	(1 421 885)
Solde des subventions à recevoir à long terme	13 833 732	14 687 795
Fonds des projets spéciaux		
Solde des subventions à recevoir au début	5 116 485	4 002 321
Subventions – toitures et maçonnerie	172 975	24 544
Subventions – maçonnerie extérieure	382	16 680
Subventions – système de sécurité	150 027	1 237 534
Subventions – appel à la migration	216 938	83 676
Amortissement des coûts de transactions	4 217	2 508
Subventions de capital sur la dette à long terme	(470 617)	(250 778)
Solde des subventions à recevoir à la fin	5 190 407	5 116 485
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(470 617)	(250 778)
Solde des subventions à recevoir à long terme	4 719 790	4 865 707
	25 299 820	27 049 251

10. IMMOBILISATIONS

Immobilisations globales du Musée	2010		2009	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Terrains	2 480 722	—	2 480 722	2 480 722
Bâtisses	51 192 988	24 072 526	27 120 462	28 406 118
Ajouts et aménagements des bâtisses	17 091 390	11 580 392	5 510 998	5 035 307
Améliorations locatives	4 786 126	4 337 906	448 220	446 889
Mobilier et équipement	2 221 289	2 137 533	83 756	99 296
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 820 294	2 716 367	103 927	54 429
Équipement d'éclairage et de sonorisation	917 922	831 545	86 377	71 481
Équipement d'activités commerciales	186 460	166 149	20 311	6 848
Équipement informatique et audiovisuel	4 055 441	3 303 106	752 335	521 005
	85 752 632	49 145 524	36 607 108	37 122 095

Valeur nette par fonds	2010			Total \$
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	
Terrains	2 480 722	—	—	2 480 722
Bâtisses	26 149 907	970 555	—	27 120 462
Ajouts et aménagements des bâtisses	217 086	2 234 780	3 059 132	5 510 998
Améliorations locatives	—	448 220	—	448 220
Mobilier et équipement	51 964	31 792	—	83 756
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	17 780	86 147	—	103 927
Équipement d'éclairage et de sonorisation	4 592	80 925	860	86 377
Équipement d'activités commerciales	4 277	16 034	—	20 311
Équipement informatique et audiovisuel	40 888	711 447	—	752 335
	28 967 216	4 579 900	3 059 992	36 607 108

11. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2010 est de 2,25 % l'an (2009 : 2,50 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 \$. Au 31 mars 2010, aucun emprunt temporaire n'a cours (2009 : nil).

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 7 202 714 \$ (2009 : 5 583 280 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 7 131 400 \$ (2009 : 5 528 000 \$). Au 31 mars 2010, le solde des emprunts temporaires est de 3 469 535 \$ (2009 : 1 999 432 \$).

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 9 264 901 \$ (2009 : 10 656 188 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 9 173 169 \$ (2009 : 10 550 682 \$). Au 31 mars 2010, le solde des emprunts temporaires est de 1 247 881 \$ (2009 : 2 690 976 \$).

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP est de 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE est de 10,54 %.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 608 692 \$ (2009 : 601 088 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour les vacances et les congés de maladie

	2010		2009	
	Vacances \$	Congés de maladie \$	Vacances \$	Congés de maladie \$
Solde au début	962 954	2 014 301	962 160	2 206 516
Charge de l'exercice*	874 379	429 775	832 913	283 680
Prestations versées au cours de l'exercice	(847 593)	(428 898)	(832 119)	(475 895)
Solde à la fin	989 740	2 015 178	962 954	2 014 301

* La charge totale de l'exercice est de 1 304 154 \$ en 2010 (2009 : 1 116 593 \$).

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Musée.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Ce

programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Musée. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

	2010	2009
Taux d'indexation	2,98 %	2,69 %
Taux d'actualisation	3,80 %	4,15 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	12 ans	10 ans

13. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2010 \$	2009 \$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	442 508	750 074
Apports constatés au cours de l'exercice	(251 308)	(863 249)
Montant reçu pour les exercices subséquents	359 328	555 683
Solde à la fin	550 528	442 508
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	459 400	154 200
Autres apports reportés	91 128	288 308
	550 528	442 508

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2010 \$	2009 \$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	27 452 424	28 698 481
Amortissement des apports reportés	(1 246 057)	(1 246 057)
Solde à la fin	26 206 367	27 452 424
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	3 595 138	3 769 693
Subventions maintien des actifs	3 524 226	1 812 709
Amortissement des apports reportés	(1 159 003)	(1 302 888)
Charges non capitalisées	(1 380 461)	(684 376)
Solde à la fin	4 579 900	3 595 138
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	3 213 175	2 374 106
Subvention projets spéciaux	540 321	1 362 434
Amortissement des apports reportés	(474 728)	(439 689)
Charges non capitalisées	(216 938)	(83 676)
Solde à la fin	3 061 830	3 213 175
	33 848 097	34 260 737

14. DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, présentés nets des coûts de transactions de 88 007 \$ (2009: 94 508 \$).

	Taux effectif %	2010 \$	2009 \$
Fonds d'exploitation			
a) 5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	5,263	7 096 424	7 597 718
b) 3,892 % remboursable par versements annuels en capital de 161 692 \$, échéant le 10 mai 2010	4,055	161 693	323 385
c) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 86 462 \$, échéant le 10 mai 2012	4,735	259 388	345 850
		7 517 505	8 266 953
Versements échéant au cours du prochain exercice		(756 568)	(756 567)
		6 760 937	7 510 386
Fonds de maintien des actifs			
a) 5,948 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	6,079	2 940 250	3 356 080
b) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 \$, échéant le 16 juillet 2020.	5,064	3 499 026	3 817 120
c) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 \$, échéant le 10 mai 2017	4,54	669 267	752 925
d) 4,557 % remboursable par versements annuels en capital de 103 337 \$, échéant le 10 mai 2013	4,685	826 693	930 030
e) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 79 906 \$, échéant le 10 mai 2012	4,735	239 719	319 625
f) 4,598 % remboursable par versements annuels en capital de 308 121 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,718	3 068 881	3 373 921
g) 4,164 % remboursable par versements annuels en capital de 105 467 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,313	843 739	949 206
h) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 105 780 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	952 025	—
i) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 115 488 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	1 039 396	—
		14 078 996	13 498 907
Versements échéant au cours du prochain exercice		(4 167 576)	(1 421 885)
		9 911 420	12 077 022
Fonds des projets spéciaux			
4,207 % remboursable par versements annuels en capital de 250 778 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,341	1 998 701	2 246 971
4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 219 839 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	1 964 868	—
		3 963 569	2 246 971
Versements échéant au cours du prochain exercice		(470 617)	(250 778)
		3 492 952	1 996 193
		20 165 309	21 583 601

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2011	5 394 761 \$
2012	2 287 908 \$
2013	2 287 910 \$
2014	10 892 715 \$
2015	845 424 \$

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 1 171 467 \$ au 31 mars 2010 (2009 : 1 017 708 \$). De façon à atteindre ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Aucun montant n'est perçu pour ces services.

En 2010, les contributions de 181 300 \$ (2009 : 31 000 \$) inscrites aux résultats de l'exercice, incluent une somme de 4 300 \$ comptabilisée dans les créances au 31 mars 2010 (2009 : nil).

Le Musée national des beaux-arts du Québec s'est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyers s'élèvent à 180 903 \$ au 31 mars 2010 (2009 : 174 518 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. COLLECTIONS

La collection du Musée compte 239 050 (2009 : 236 606) artefacts et œuvres d'art, de nombreux documents d'archives et environ 150 000 livres rares. Outre les pièces de la collection nationale cédées au Musée lors de sa création en 1984, celle-ci comprend les acquisitions depuis cette date ainsi que la collection et les archives des prêtres du Séminaire de Québec.

Le Musée émet des reçus pour la plupart des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est validée par expertise et, pour certaines pièces, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative des reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Solde au début	4 971 364	4 815 254
Reçus émis	386 147	156 110
Solde à la fin	5 357 511	4 971 364

17. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Trésorerie		
Encaisse	4 530 846	3 659 095
Découvert bancaire	(52)	(51 525)
	4 530 794	3 607 570
Intérêts versés		
Intérêts versés au Fonds de financement du gouvernement du Québec	1 175 290	1 258 807
Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissement se détaillent ainsi :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie des crédettes	415 003	488 213
Subventions à recevoir comptabilisées à titre d'apports reportés	4 064 547	3 175 143

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Juste valeur

Dettes à long terme

Au 31 mars 2010, la juste valeur de la dette à long terme de 25 560 070 \$ (2009 : 24 012 831 \$) s'établissait à 27 709 499 \$ (2009 : 26 777 696 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

La valeur comptable des instruments financiers à court terme est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

Risques liés aux taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équiva-

lents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variables).

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux l'est également compte tenu que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier prévu.

Risques de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public.

19. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé par divers contrats échéant jusqu'en mars 2015 à verser une somme de 7 151 288 \$, qui se répartit principalement entre les travaux d'entretien des équipements mécaniques pour un montant de 5 983 704 \$ et les expositions et activités en préparation pour une somme

de 1 167 584 \$. Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 3 834 251 \$ en 2011, à 1 979 093 \$ en 2012, à 1 261 942 \$ en 2013, à 69 091 \$ en 2014 et à 6 911 \$ en 2015.

20. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs du Musée sont les suivants :

- Utiliser à bon escient les sommes reçues en subventions et commandites afin de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, par le biais d'acquisitions, d'expositions et d'autres activités d'animation, ainsi que les subventions reçues pour le maintien en bon état des actifs;
- Atteinte de l'équilibre budgétaire.

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction du Musée :

- Produit annuellement un budget équilibré;
- Produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que les faits saillants de la situation budgétaire;
- Révise périodiquement la programmation et la tarification.

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés totalisant 38 698 280 \$.

Le Musée s'est conformé aux exigences de ses apports affectés.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

Rapport de la direction

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,



Esther Trépanier

Le directeur de l'administration et des communications,



Jean-François Fusey, CA

Québec, le 28 mai 2010

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 mai 2010

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010					2009	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	12 490 396	–	–	3 825 653	–	16 316 049	14 694 812
Subventions du gouvernement du Canada (note 6)	257 530	–	–	–	–	257 530	589 033
Billetterie et vestiaire	1 143 957	–	–	–	–	1 143 957	2 967 308
Stationnement	–	282 525	–	–	–	282 525	377 188
Boutique et publications	–	485 249	–	–	–	485 249	1 050 156
Redevances – services alimentaires	–	177 199	–	–	–	177 199	294 221
Location d'espaces et services connexes	1 600	245 485	–	–	–	247 085	370 616
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	385 819	–	–	–	–	385 819	311 024
Activités éducatives et culturelles	175 197	–	–	–	–	175 197	414 401
Commandites	560 901	–	–	–	–	560 901	1 181 240
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 8)	4 607	–	–	–	–	4 607	8 079
Dons d'œuvres d'art (note 9)	2 298 353	–	–	–	–	2 298 353	1 181 627
Autres contributions et partenariats	241 619	–	–	–	–	241 619	809 641
Revenus de placements (note 10)	344 207	2 265	4 605	–	–	351 077	198 707
Autres	58 246	–	–	–	–	58 246	70 946
	17 962 432	1 192 723	4 605	3 825 653	–	22 985 413	24 518 999
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	7 977 192	392 108	–	–	–	8 369 300	9 128 633
Énergie, taxes et assurances	1 988 894	–	–	–	–	1 988 894	1 974 657
Services professionnels, administratifs et autres	1 512 907	82 727	–	1 051 381	–	2 647 015	2 687 870
Entretien, réparations et aménagement	1 139 881	2 710	–	189 321	–	1 331 912	1 319 930
Transport et communications	1 839 905	3 891	–	–	–	1 843 796	2 820 839
Fournitures et approvisionnements	470 937	233 288	–	–	–	704 225	1 184 853
Location de locaux	232 037	–	–	–	–	232 037	218 307
Acquisition d'œuvres d'art (note 9)	2 866 603	–	–	–	–	2 866 603	1 850 998
Location d'expositions	342 136	–	–	–	–	342 136	634
Intérêts sur la dette à long terme	1 521	–	–	1 020 140	–	1 021 661	1 148 927
Autres intérêts et frais financiers	16 529	–	–	14 101	–	30 630	114 195
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	–	1 559 555	–	1 559 555	1 623 961
	18 388 542	714 724	–	3 834 498	–	22 937 764	24 073 804
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(426 110)	477 999	4 605	(8 845)	–	47 649	445 195

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée national des beaux-arts du Québec

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

Évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

						2010	2009
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	470 780	400 000	1 314 487	5 289 371	1 043 716	8 518 354	8 073 159
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(426 110)	477 999	4 605	(8 845)	–	47 649	445 195
Virements interfonds (note 11)	477 999	(477 999)	–	–	–	–	–
	522 669	400 000	1 319 092	5 280 526	1 043 716	8 566 003	8 518 354
Gains nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début	(158 799)	–	–	–	(98 413)	(257 212)	58 170
Variation nette des pertes et gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	172 495	–	–	–	106 198	278 693	(315 382)
Gains (pertes) nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin (note 12)	13 696	–	–	–	7 785	21 481	(257 212)
SOLDES DE FONDS À LA FIN	536 365	400 000	1 319 092	5 280 526	1 051 501	8 587 484	8 261 142

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mars 2010

						2010	2009
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse, 0,35% (0,6% en 2009)	-	851 6111	1 208 029	196	-	2 059 836	2 759 881
Placements temporaires (note 12)	321 508	-	-	-	200 947	522 455	429 419
Créances et intérêts courus (note 13)	562 984	253	359	-	-	563 596	455 214
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	2 400 288	-	110 704	-	-	-	-
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec (note 14)	600 996	-	-	2 958 805	-	3 559 801	2 804 670
Gouvernement du Canada	22 367	-	-	-	-	22 367	131 948
Stocks	-	358 911	-	-	-	358 911	364 241
Frais payés d'avance	530 297	-	-	-	-	530 297	738 628
	4 438 440	1 210 775	1 319 092	2 959 001	200 947	7 617 263	7 684 001
PLACEMENTS À LONG TERME (note 12)	2 210 313	-	-	-	1 390 464	3 600 777	3 217 434
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 14)	-	-	-	18 477 229	-	18 477 229	18 225 704
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 15)	-	-	-	28 034 818	-	28 034 818	27 330 429
	6 648 753	1 210 775	1 319 092	49 471 048	1 591 411	57 730 087	56 457 568

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Claude Côté



Louis Paquet

Musée national des beaux-arts du Québec

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

Bilan (suite)

au 31 mars 2010

						2010	2009
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Découvert bancaire	976 432	–	–	–	–	976 432	2 676
Emprunts bancaires (note 16)	–	–	–	1 897 700	–	1 897 700	979 266
Charges à payer et frais courus (note 17)	2 422 067	23 328	–	963 907	–	3 409 302	1 927 448
Provision pour vacances (note 23)	692 262	–	–	–	–	692 262	626 904
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	787 447	–	1 183 635	539 910	–	–
Intérêts courus	713	–	–	443 653	–	444 366	572 904
Dépôts de clients et produits reportés	416 067	–	–	–	–	416 067	450 881
Apports reportés (note 18)	214 855	–	–	–	–	214 855	385 909
Versements sur la dette à long terme (note 19)	35 459	–	–	2 512 221	–	2 547 680	2 799 740
	4 757 855	810 775	–	7 001 116	539 910	10 598 664	7 745 728
PROVISION POUR							
CONGÉS DE MALADIE (note 23)	882 326	–	–	–	–	882 326	927 558
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS							
APPORTS REPORTÉS (note 18)	–	–	–	21 779 928	–	21 779 928	21 694 457
DETTE À LONG TERME (note 19)							
	–	–	–	15 409 478	–	15 409 478	17 205 436
	6 112 388	810 775	–	44 190 522	539 910	49 142 603	48 196 426
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations	–	–	–	5 280 526	–	5 280 526	5 289 371
Affectations d'origine interne	–	400 000	1 319 092	–	1 051 501	2 770 593	2 659 790
Non grevés d'affectations	536 365	–	–	–	–	536 365	311 981
	536 365	400 000	1 319 092	5 280 526	1 051 501	8 587 484	8 261 142
	6 648 753	1 210 775	1 319 092	49 471 048	1 591 411	57 730 087	56 457 568

ENGAGEMENTS (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

						2010	2009
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(426 110)	477 999	4 605	(8 845)	–	47 649	445 195
Éléments sans incidence sur les liquidités							
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	–	1 559 555	–	1 559 555	1 623 961
Amortissement des apports reportés – long terme	–	–	–	(2 791 412)	–	(2 791 412)	(1 777 273)
Virement de revenus de placements reportés	(220 924)	–	–	–	–	(220 924)	–
	(647 034)	477 999	4 605	(1 240 702)	–	(1 405 132)	291 883
Variations des actifs et des passifs liés à l'exploitation							
Créances et intérêts courus	(109 265)	518	365	–	–	(108 382)	2 080 511
Créances interfonds	848 031	(1 102 445)	(103 831)	282 263	75 982	–	–
Subventions à recevoir	(419 415)	–	–	(477 660)	–	(897 075)	1 663 392
Stocks	–	5 330	–	–	–	5 330	21 651
Frais payés d'avance	208 331	–	–	–	–	208 331	(198 887)
Charges à payer et frais courus	(1 607)	19 573	–	–	–	17 966	(121 382)
Provision pour vacances	65 358	–	–	–	–	65 358	(48 804)
Intérêts courus	(81 255)	–	–	(47 283)	–	(128 538)	5 513
Dépôts de clients et produits reportés	(34 814)	–	–	–	–	(34 814)	109 357
Apports reportés	(171 054)	–	–	2 876 883	–	2 705 829	186 259
Provision pour congés de maladie	(45 232)	–	–	–	–	(45 232)	181 489
Revenus de placements reportés	69 884	–	–	–	–	69 884	58 772
	328 962	(1 077 024)	(103 466)	2 634 203	75 982	1 858 657	3 937 871
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(318 072)	(599 025)	(98 861)	1 393 501	75 982	453 525	4 229 754
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
Acquisitions de placements	(445 225)	–	–	–	(277 461)	(722 686)	(1 072 788)
Produit de cession de placements	325 000	–	–	–	200 000	525 000	901 994
Acquisitions d'immobilisations corporelles	–	–	–	(800 056)	–	(800 056)	(606 954)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(120 225)	–	–	(800 056)	(77 461)	(997 742)	(777 748)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Augmentation des emprunts bancaires	–	–	–	1 747 834	–	1 747 834	597 266
Remboursement d'emprunts bancaires	–	–	–	(829 400)	–	(829 400)	(1 647 000)
Nouvelle dette à long terme	–	–	–	835 246	–	835 246	1 655 277
Remboursement de la dette à long terme	(535 459)	–	–	(2 347 805)	–	(2 883 264)	(4 299 741)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(535 459)	–	–	(594 125)	–	(1 129 584)	(3 694 198)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(973 756)	(599 025)	(98 861)	(680)	(1 479)	(1 673 801)	(242 192)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT	(2 676)	1 450 636	1 306 890	876	1 479	2 757 205	2 999 397
TRÉSORERIE, À LA FIN (note 21)	(976 432)	851 611	1 208 029	196	–	1 083 404	2 757 205

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

88

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q. chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 \$.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisition d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, le passif environnemental et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des apports

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Constatation des produits

Les produits de billetterie et de vestiaire, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et de diffusion d'œuvres d'art et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

3. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Œuvres d'art**

Le coût des œuvres d'art achetées est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'œuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du fonds de dotation, alors que les revenus de placements de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Instruments financiers

Le Musée a choisi de se prévaloir de la possibilité offerte aux organismes sans but lucratif d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés intitulé « Instruments financiers - Informations à fournir et présentation » au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers - Informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers - Présentation ».

ÉVALUATION INITIALE

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transactions sont comptabilisés aux résultats.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

La trésorerie est classée dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction » et est évaluée à la juste valeur.

Les créances et intérêts courus sont classés dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus au poste « Revenus de placements ».

Les placements temporaires et à long terme sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente ». Ces actifs sont mesurés à leur juste valeur. Les pertes ou les gains latents afférents sont exclus des résultats nets et présentés dans les soldes de fonds jusqu'à ce que ces pertes ou gains soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier ne soit plus considérée comme temporaire. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé ou subit une perte de valeur durable, la perte ou le gain cumulé aux soldes de fonds est alors reclassé aux résultats au poste « Revenus de placements ».

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, la provision pour vacances, les intérêts courus et la dette à long terme sont classés dans « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que les cours des principales Bourses.

La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs est établie par rapport aux cours acheteurs à la date du bilan. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts baisse également.

BAISSE DE VALEUR DURABLE DES ACTIFS FINANCIERS

Pour les actifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction et les prêts et créances, le Musée évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Advenant que ce montant soit inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée aux résultats.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Produits de placements

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les pertes ou les gains sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d'acquisition, et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Dépôts de clients et produits reportés

Les dépôts de clients et les produits reportés sont constitués de dépôts encaissés d'avance ou de montants facturés pour des services non rendus, conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations sont principalement destinés à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents et sont virés aux produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations sont relatifs aux immobilisations et à leur maintien et sont virés aux produits selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, diminuée des découverts bancaires.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Normes récentes adoptées****ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

Le 1^{er} avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les modifications apportées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires » ;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets ;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause ;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités ;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Les nouvelles normes n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2010		2009	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	12 353 012	–	12 353 012	11 526 392
Projets spécifiques*	135 863	–	135 863	210 218
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	1 521	1 034 241	1 035 762	1 180 929
Amortissement des apports reportés - long terme	–	2 791 412	2 791 412	1 777 273
	12 490 396	3 825 653	16 316 049	14 694 812

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

6. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2010	2009
	\$	\$
Affaires étrangères et Commerce international Canada	–	30 350
Patrimoine canadien	7 930	48 329
Conseil des Arts du Canada	249 600	510 354
	257 530	589 033

7. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats :

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Billetterie et vestiaire	13 690	39 055
Location d'espaces et services connexes	1 600	4 600
Activités éducatives et culturelles	630	180
Commandites	274 651	422 489
	290 571	466 324
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	5 731	5 604
Transport et communications	284 840	460 609
Fournitures et approvisionnements	–	111
	290 571	466 324

Musée national des beaux-arts du Québec

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

8. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour principal objet de promouvoir et soutenir l'œuvre du Musée national des beaux-arts du Québec notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 292 450 \$ au 31 mars 2010 (545 921 \$ en 2009). Au cours de l'exercice, la Fondation a contribué pour 4 607 \$ (8 079 \$ en 2009).

9. FONDS DES OPÉRATIONS – ŒUVRES D'ART

Les œuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre les collections permanente et d'étude et la collection Prêt d'œuvres d'art.

Les collections permanente et d'étude du Musée sont constituées de 34 113 œuvres d'art réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film. Ces collections portent principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'œuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'œuvres de nouveaux artistes. Cette collection, constituée de 1 762 œuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 498 œuvres (390 en 2009) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 2 866 603 \$ (1 850 998 \$ en 2009), soit 568 250 \$ par achat (669 371 \$ en 2009) et 2 298 353 \$ par don (1 181 627 \$ en 2009).

10. REVENUS DE PLACEMENTS

	2010	2009
	\$	\$
Revenus tirés de ressources disponibles à la vente - détenues à titre de dotations		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(9 601)	(1 602)
Gains matérialisés sur cession de placements	2 664	3 761
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	84 399	65 879
	<u>77 462</u>	<u>68 038</u>
Revenus tirés de ressources disponibles à la vente - autres		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(17 908)	(2 732)
Gains matérialisés sur cession de placements	3 967	6 447
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	134 166	101 201
	<u>120 225</u>	<u>104 916</u>
Revenus d'intérêts tirés de ressources détenues à des fins de transaction - détenues à titre de dotations	–	34
Revenus d'intérêts tirés de ressources détenues à des fins de transaction - autres	9 928	93 791
Total des revenus de placements gagnés au cours de l'exercice	<u>207 615</u>	<u>266 779</u>
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisition d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(77 462)	(68 072)
Virement de revenus de placements reportés	220 924	–
Total des revenus de placements constatés à titre de produits	<u>351 077</u>	<u>198 707</u>

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

11. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 477 999 \$ (1 040 872 \$ en 2009), représentant la partie du solde du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée (note 2).

Aucun montant n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions (aucun en 2009).

12. PLACEMENTS

Les placements sont composés uniquement de titres de fonds communs de placement. Ces derniers sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment la répartition d'actifs à respecter. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Fonds des opérations

	2010		2009	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire	321 508	322 544	259 650	260 683
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations	1 566 661	1 538 984	1 327 959	1 293 071
Fonds d'actions	643 652	656 598	651 492	844 146
	2 210 313	2 195 582	1 979 451	2 137 217

Fonds de dotation

	2010		2009	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire	200 947	201 622	169 769	170 463
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations	982 515	964 773	835 419	813 095
Fonds d'actions	407 949	417 231	402 564	522 607
	1 390 464	1 382 004	1 237 983	1 335 702

Musée national des beaux-arts du Québec

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

12. PLACEMENTS (SUITE)

Les pertes et les gains latents résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements et cumulés aux soldes de fonds se détaillent comme suit :

Fonds des opérations	2010	2009
	\$	\$
Pertes latentes *	(29 731)	(193 687)
Gains latents	43 427	34 888
	<u>13 696</u>	<u>(158 799)</u>

Fonds de dotation	2010	2009
	\$	\$
Pertes latentes *	(20 420)	(120 737)
Gains latents	28 205	22 324
	<u>7 785</u>	<u>(98 413)</u>

* La valeur comptable des placements n'a pas été réduite d'une moins-value durable, compte tenu que la baisse de valeur est due à un événement conjoncturel. En conséquence, aucune moins-value n'a été comptabilisée aux résultats.

13. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2010	2009
	\$	\$
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt	27 045	29 261
Intérêts courus	650	2 001
Taxes à recevoir	114 949	105 074
Contribution à recevoir et autres créances	420 952	318 878
	<u>563 596</u>	<u>455 214</u>

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

14. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**Fonds des opérations**

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts à recevoir	537	1 082
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	35 459	35 459
Autres subventions à recevoir	565 000	–
	600 996	36 541

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Subventions à recevoir relatives à la réalisation d'expositions	35 459	70 918
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(35 459)	(35 459)
	–	35 459

Fonds des immobilisations

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts à recevoir	446 584	503 848
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	2 512 221	2 264 281
	2 958 805	2 768 129

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien	20 989 450	20 454 526
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(2 512 221)	(2 264 281)
	18 477 229	18 190 245

Musée national des beaux-arts du Québec

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains *	6 074 157	–	6 074 157	5 110 250
Bâtiments *	44 274 059	25 957 158	18 316 901	19 284 201
Aménagements des bâtiments	3 738 875	2 703 178	1 035 697	1 304 599
Aménagements extérieurs	428 740	206 983	221 757	240 899
Matériel roulant	170 609	67 388	103 221	114 145
Équipement spécialisé	1 831 247	1 114 610	716 637	757 121
Mobilier et équipement de bureau	227 812	188 107	39 705	49 200
Équipement informatique et bureautique	708 901	487 225	221 676	133 871
Constructions en cours	1 305 067	–	1 305 067	336 143
	58 759 467	30 724 649	28 034 818	27 330 429

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 \$. Au 31 mars 2010, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien :

	2010	2009
	\$	\$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 829 400 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 août 2009	–	800 266
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 814 400 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 avril 2010	283 200	179 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 1 674 600 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant 30 avril 2010	420 500	–
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 3 400 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 avril 2010	1 193 000	–
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 1 813 900 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 août 2010	1 000	–
	1 897 700	979 266

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élève à 8 020 309 \$ (3 351 584 \$ en 2009). Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 0,734 % au 31 mars 2010 (0,95 % au 31 mars 2009).

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

17. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2010	2009
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux à payer	468 196	922 690
Autres charges à payer	2 941 106	1 004 758
	<u>3 409 302</u>	<u>1 927 448</u>

18. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations		2010	2009
		\$	\$
Solde au début		385 909	803 152
Montant constaté à titre de produits de l'exercice		(223 764)	(803 152)
Montant reçu pour les exercices subséquents		52 710	385 909
Solde à la fin		<u>214 855</u>	<u>385 909</u>
Se détaillant comme suit :			
Gouvernement du Québec		162 145	313 409
Gouvernement du Canada		14 080	-
Autres apports reportés		38 630	72 500
		<u>214 855</u>	<u>385 909</u>
Fonds des immobilisations		2010	2009
		\$	\$
Solde au début		21 694 457	22 868 228
Subventions du gouvernement du Québec		2 876 883	603 502
Amortissement des apports reportés		(2 791 412)	(1 777 273)
Solde à la fin		<u>21 779 928</u>	<u>21 694 457</u>

Musée national des beaux-arts du Québec

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

19. DETTE À LONG TERME

Fonds des opérations	2010	2009
	\$	\$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,882 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 35 460 \$, échéant en mai 2010 *	35 459	70 918
Effet à payer remboursé au cours de l'exercice	-	500 000
	<u>35 459</u>	<u>570 918</u>
Versements échéant en deçà d'un an	(35 459)	(535 459)
	<u>-</u>	<u>35 459</u>

* Les versements en capital sur cet emprunt sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Fonds des immobilisations	2010	2009
	\$	\$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échéant en avril 2017 *	11 444 678	12 875 262
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 \$, échéant en décembre 2010 *	328 827	493 243
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,652 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 176 913 \$, échéant en octobre 2014 *	884 565	1 061 478
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,911 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 \$, échéant en juillet 2020 *	2 698 622	2 943 952
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,692 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 \$, échéant en mars 2016 *	489 064	570 574
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,164 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 165 528 \$, échéant en octobre 2013 *	1 324 221	1 489 749
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,087 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 83 525 \$, échéant en décembre 2018 *	751 722	-
	<u>17 921 699</u>	<u>19 434 258</u>
Versements échéant en deçà d'un an	(2 512 221)	(2 264 281)
	<u>15 409 478</u>	<u>17 169 977</u>

* Les versements en capital sur cet emprunt sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

19. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2011	2 512 221 \$
2012	2 183 390 \$
2013	2 183 390 \$
2014	2 845 500 \$
2015	2 017 862 \$

20. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés.

Le Musée gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs et passifs afin de s'assurer qu'il exécute de manière efficace les fonctions spécifiées dans sa loi constitutive tout en se conformant aux exigences des apporteurs.

Le Musée a atteint l'équilibre budgétaire et respecté les conditions auxquelles sont assujettis les apports reçus.

21. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie se détaille comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Encaisse	2 059 836	2 759 881
Découvert bancaire	(976 432)	(2 676)
	1 083 404	2 757 205

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, d'investissement et de financement se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Gains (pertes) nets latents survenus sur les placements	278 693	(315 382)
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	1 463 888	97 557

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élevèrent à 1 109 739 \$ (1 248 027 \$ en 2009).

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Musée national des beaux-arts du Québec

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes inter-entreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP est demeuré stable à 8,19% de la masse salariale cotisable, celui du RRPE à 10,54% et celui du RRF à 7,25%.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 408 675 \$ (357 453 \$ en 2009) pour le fonds des opérations et à 15 358 \$ (18 086 \$ en 2009) pour le fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2010		2009	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	626 904	927 558	675 708	746 069
Charge de l'exercice	621 711	183 617	598 673	370 236
Prestations versées au cours de l'exercice	(556 353)	(228 849)	(647 477)	(188 747)
Solde à la fin	692 262	882 326	626 904	927 558

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

Taux d'indexation	2,5 % à 3,25 %
Taux d'actualisation	2,75 % à 3,8 % (3,5 % à 4,25 % en 2009)
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	6 à 22 ans (5 à 23 ans en 2009)

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation compte tenu que le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur des actifs et passifs financiers****ACTIFS ET PASSIFS À COURT TERME**

La juste valeur des instruments financiers à court terme, à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur est décrite à la note 12, équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéance rapprochée.

PLACEMENTS À LONG TERME

La juste valeur des placements à long terme est décrite à la note 12.

DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2010, la juste valeur des emprunts sur billet du Fonds de financement et de l'effet à payer du fonds des opérations totalisant 17 957 158 \$ (20 005 176 \$ en 2009) s'établissait à 20 182 810 \$ (23 036 337 \$ en 2009), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des ententes de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

24. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risques liés aux taux de change

Au 31 mars 2010, le Musée est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en livres, totalisant 31 667 livres (aucun montant en 2009), des créances libellées en euros, totalisant 8 000 euros (aucun montant en 2009), ainsi que des charges à payer et frais courus libellés en livres, totalisant 31 334 livres (aucun montant en 2009), et en euros, totalisant 12 378 euros (aucun montant en 2009).

Le Musée ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé.

Risques liés aux taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs (risque de marché lié aux taux d'intérêt fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt variables).

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Le risque auquel est exposé le Musée est minime, compte tenu que le Musée prévoit le remboursement à l'échéance.

Risques de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public.

25. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la capitale nationale.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 185 530 \$ (174 518 \$ en 2009). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2011	180 904 \$
2012	180 904 \$
2013	180 904 \$
2014	180 904 \$
2015	180 904 \$
2016 et suivantes	1 492 458 \$

Le Musée est également engagé par divers contrats échéant jusqu'en octobre 2012 à verser une somme de 1 991 707 \$ qui se répartit principalement entre des services professionnels liés à un projet d'agrandissement (146 365 \$), des travaux de maintien des actifs (56 930 \$), des services de sécurité et d'entretien des bâtiments et des équipements (1 094 826 \$), des expositions et activités en préparation (571 945 \$) et divers services administratifs (121 641 \$).

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 1 544 165 \$ en 2011, à 351 167 \$ en 2012 et à 96 375 \$ en 2013.

26. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Musée détient un terrain et des bâtiments qui ont été acquis en vue d'un projet d'agrandissement pour lesquels le Musée devra assumer certains coûts de décontamination. Ces coûts, dont la juste valeur de l'obligation est estimée à 963 907 \$, ont été capitalisés au coût du terrain détenu en vue de cet agrandissement et devraient être encourus au cours du prochain exercice. De ce fait, la contrepartie a été comptabilisée aux charges à payer et frais courus.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

